

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX (procuration à Emmanuelle LAURE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_07 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU la demande formulée par les adjointes administratives assurant le secrétariat à temps non complet souhaitant modifier leur temps de travail, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Transformation du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h/semaine en 14h/semaine.
- Transformation du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 24.5h/semaine en 26h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1er mars 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/03/2024

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Ouvrier polyvalent</i>		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Entretien des locaux</i>	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Restauration et entretien des locaux</i>		
Adjoint technique	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Agent de service des écoles</i>		
Agent de maîtrise	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Ouvrier polyvalent</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Agent des écoles maternelles</i>		
<u>Filière Administrative</u>		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
<u>Filière Animation</u>		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/03/2024

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
<u>Filière Administrative</u>		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :
	1	à raison de 14 heures / semaine
		à raison de 26 heures / semaine
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques :
<i>Restauration collective</i>	1	à raison de 23 heures / semaine
		à raison de 17,5 heures / semaine
<i>Location de salles et entretien</i>	1	à raison de 10 heures / semaine
<u>Filière Animation</u>		
Adjoint d'animation	2	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation :
	1	à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 20 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine